

PROCES VERBAL DU CONSEIL INSTITUT SOCIETES ET HUMANITES LUNDI 30 MAI 2022

Etaient présents :

Collège A – professeurs des universités ou assimilés avec voix délibérative : BALUTET Nicolas, LAMBRECHT Stéphane, MAATI Jérôme, SCHWERTER Stéphanie.

Collège B – autres enseignants-chercheurs ou enseignants : CARON Matthieu, DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle, DESENFANS Arnaud, LANASRI Ammaria, POCQUET Véronique, SCHMITT Guillaume.

Collège C - BIATSS avec voix délibérative : BRASSEUR Elodie, DEVOS Nathalie, MAES Vianney.

Collège D - Personnalités extérieures avec voix délibérative : GONDY Elisabeth, SAYDON Laurence.

Collège E - représentants des usagers avec voix délibérative : BRICOUT Charles.

Ont donné pouvoir :

BERNABE Yannick	à	MAES Vianney
DELPLANQUE Hervé	à	SAYDON Laurence
DEVIGNE Nicolas	à	DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle
LAGAE-VAN REETH Véronique	à	SCHWERTER Stéphanie
MIXE Philippe	à	SAYDON Laurence

Membres de droit et invités :

ATTAL Frédéric, EDART Cédric, KABILA Abdelhak, LEBLOND Nicolas, MAUROY Hervé, MICHNIK Dorothée, PLUVINAGE Juliette, RICHARDOT Valérie, SCOYEZ Sylvie.

Sont excusés :

BERNABE Yannick, CORBEHEM Marie-Christine, DELPLANQUE Hervé, DEVIGNE Nicolas, LAGAE-VAN REETH Véronique, LECHERF Alain, MIXE Philippe, PLUVINAGE Juliette.

En l'absence du Président et de la Vice-Présidente, Monsieur Abdelhak KABILA préside le conseil de l'ISH et ouvre la séance à 14h45. Le quorum est atteint.

1- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ISH du 24 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil.
1 abstention

Décision 03-2022

2- Modifications de maquettes

Frédéric ATTAL présente les quelques ajustements apportés aux maquettes : **Annexe 1**

- Fermeture du parcours AMA de la licence sciences sociales à Cambrai par manque d'étudiants inscrits, une partie des heures de ce parcours seront intégrées dans le parcours HARPE, en accord avec Sylvain TRANNOY (*VP communauté d'agglomération de Cambrai délégué à l'urbanisme et l'enseignement supérieur et la recherche*) et les RP des formations.
- Ouverture du parcours Ethique Publique des Affaires (PEPA) avec la réutilisation des heures de la préparation aux grands concours.
- Passage en rythme d'alternance d'un certain nombre de formations, sous la direction de Sylvie SCOYEZ (402h /an) pour développer l'apprentissage.
- Licence professionnelle en 3 ans (présentée par N. LEBLOND), avec en 3^e année 2 parcours : pratiques juridiques de l'entreprise et pratiques juridiques de l'administration et des collectivités locales. En rationalisant les cours, ce nouveau parcours ne coûtera rien à l'université (ouverture en septembre 2023).

Dans le cadre d'une réforme générale des formations de l'UPHF, M. ATTAL fait un point sur la répartition CM/TD où il va falloir limiter le nombre de CM à hauteur de 50% (selon les modules) par formation. Ce processus est engagé à l'IAE mais pas finalisé. Monsieur KABILA, précise qu'il est préférable de privilégier le face à face pédagogique étudiant avec des TD et des TP.

Madame LANASRI, alerte sur le fait que de nombreux groupes de TD s'élèvent à 50 étudiants, il faut donc alerter pour ouvrir des groupes de TD si nécessaire mais à cela peut s'ajouter le problème des emplois du temps et des salles.

Les modifications de maquettes présentées et le principe de répartition CM/TD à hauteur de 50% est adopté à la majorité des membres du conseil.

3 votes contre
2 abstentions

Décision 04-2022

3- Vote du calendrier 2022/2023

Frédéric ATTAL présente le calendrier pédagogique 2022/2023 et précise que la pré rentrée doit avoir lieu avant et à une date différente de la rentrée, soit le 1^{er} et 02 septembre pour une rentrée le lundi 05 septembre (*sauf l'IAE qui a un rythme spécifique*). Cédric EDART rappelle qu'il est nécessaire de connaître les dates de rentrée pour les formations en alternance.

Le calendrier 2022/2023 présenté est adopté par la majorité.
2 abstentions

Décision 05-2022

4- Budget rectificatif

Cédric EDART présente le budget rectificatif de rattachement d'un montant de 564 500€, correspondant à un réajustement des recettes lié à l'apprentissage.

100 000€ destinés aux dépenses d'investissement.
464 500€ destinés à couvrir des dépenses de fonctionnement.

Le budget rectificatif présenté est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 06-2022

5- Questions diverses

Charles BRICOUT alerte les membres du conseil sur le non-respect des décisions et votes pris lors des conseils de l'ISH, sur les aides accordées aux étudiants de Master 2 recherche votées au conseil de l'ISH du 06/12/2021 sur des thématiques de recherches non accordées aux étudiants du master PRT mais ouvertes à des étudiants extérieurs à l'université mais également sur les capsules vidéos non diffusées sur le site de l'UPHF.

En réponse à ces accusations, Frédéric ATTAL déplore le procédé qui consiste à envoyer, à tous sauf au principal intéressé, le directeur de l'ISH, un courriel de dénonciation sur la supposée éviction d'un parcours de master pour une bourse de recherche. Ensuite, le directeur de l'ISH trouve curieux qu'au lieu de se féliciter que des bourses de recherche (6) soient accordées à des étudiantes et étudiants de Master 2 – initiative saluée unanimement au CA de l'UPHF –, on en mette immédiatement en accusation les principes pourtant votés et approuvés deux fois (conseil de l'ISH puis CA de l'UPHF). Frédéric ATTAL répète enfin les principes : une bourse par mention de master ; une bourse qui tienne compte des axes stratégiques de recherche de l'établissement. Le parcours MEET de GTDL concerné par la première bourse s'est lancé dans une refonte de sa maquette qui fait la part belle au Tourisme, par ailleurs mis en valeur par la Chaire d'excellence Patrimoine et tourisme auquel aucun parcours de master n'est officiellement associé. Enfin, et surtout, Frédéric ATTAL insiste sur l'importance d'ouvrir la bourse aux extérieurs de l'UPHF. C'est même l'un des principes cardinaux qui entre dans la feuille de route de l'ISH : faire en sorte que ses masters attirent toujours plus nombres des étudiants qui ont fait leur licence ailleurs qu'à l'ISH. Il ne s'agit donc pas de faire plaisir à x ou y, mais à promouvoir l'excellence dans des domaines stratégiques.

Concernant les capsules vidéos, Frédéric ATTAL n'a cessé de demander aux RP de faire la promotion de leur formation, le service communication a fait le nécessaire pour les filmer et les diffuser, cela demande un travail de montage et de sous-titrage qui prend du temps, mais en tout état de cause les capsules vidéos demandées ont été filmées et diffusées sur le site.

Guillaume SCHMITT demande s'il est possible d'obtenir la liste des entreprises qui versent la taxe d'apprentissage. Cette demande est refusée, il s'agit de données confidentielles, seules 2 ou 4 personnes ont un accès limité à ce fichier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h15.